

Vous êtes CANDIDAT(E)
à l'admission en 1^{re} année d'études
supérieures dans l'Académie de Rennes
et/ou dans une autre académie

➤ **UN PORTAIL UNIQUE**

www.admission-postbac.fr



Vous êtes en Terminale dans un lycée, lycée professionnel ou lycée agricole, public ou privé, dans un CFA, inscrit au CNED

Vous avez déjà le bac et vous souhaitez changer de parcours de formation

Vous souhaitez reprendre des études supérieures

Pour vous aider :

- ▶ Votre Professeur principal
- ▶ Le Conseiller d'orientation psychologue
- ▶ Les sites des universités, des IUT, site Nadoz, site Onisep...
- ▶ Le CDI de votre lycée
- ▶ Le CIO, le SUIO-IP

«Orientation active» ou demande de conseil pour une entrée à l'université.

L'orientation active est un dispositif mis en place par les universités pour aider les candidats à mieux déterminer leurs choix.

Vous pouvez obtenir un avis personnalisé sur le vœu de licence (L1) formulé et éventuellement bénéficier d'un entretien.

Le conseil est indicatif, le candidat reste libre de ses choix.

Pour bénéficier de ce conseil vous devez formuler vos vœux L1 le plus tôt possible : **inscription possible à partir du 20 Janvier 2011.**

Vous souhaitez vous inscrire...

- ▶ **En** > Brevet de technicien supérieur (BTS), BTSA, > Classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE), > Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG), > Diplôme universitaire de technologie (DUT), > Ecole d'ingénieurs, > École nationale supérieure d'architecture. Liste exhaustive dans la rubrique "Recherche de formation" sur www.admission-postbac.fr
- ▶ **À** > l'Université : Licence 1, Première année commune aux études de santé (PACES), Deust
- ▶ **Et aussi** > en Classes, de Mise à niveau Arts appliqués, Mise à niveau Hôtellerie, préparatoires aux concours paramédicaux et sociaux

www.admission-postbac.fr

vous permet de :

- ▶ Vous **INFORMER** sur les différentes formations concernées par la procédure
- ▶ **RECHERCHER** les formations qui vous intéressent
- ▶ Vous **RENSEIGNER** sur le contenu de ces formations (liens avec les établissements et leur site)
- ▶ **DÉPOSER** votre candidature aux formations post-bac que vous aurez choisies
- ▶ **RECEVOIR** une proposition d'admission et d'y **RÉPONDRE**

ATTENTION !

Les inscriptions dans quelques formations ne passent pas par le portail admission post-bac.

- ▶ Vérifiez dans "Recherche de formation" sur www.admission-postbac.fr
- ▶ Consultez le guide Onisep "Après le bac" pages 21 et suivantes.

Ouverture du site le 2 Décembre 2010

Vous y trouverez un guide technique complet pour s'inscrire (**à télécharger**) et des infos sur les formations.

Les quatre grandes étapes de la procédure d'admission

ÉTAPE 1

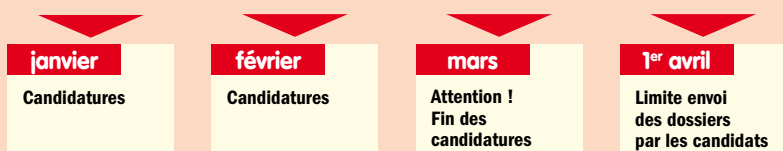
Accès au portail www.admission-postbac.fr

ÉTAPE 1 : Dépôt des candidatures et vœux du 20 janvier au 20 mars 2011

- » Dépôt des candidatures et saisie des demandes de formations sur le portail
- » Validation des vœux et impression des fiches de vœux
- » Phase de demande de conseil pour l'université

ÉTAPE 2 : Constitution et envoi des dossiers jusqu'au 1^{er} avril 2011 au plus tard

- » Constitution des dossiers papier
- » Envoi des dossiers dans les établissements sollicités



ÉTAPE 3 : Propositions d'admission entre le 9 juin et le 14 juillet 2011

- » Attention ! Dernière limite pour le classement des vœux : **le 31 mai 2011.**
- » Propositions d'admission et réponses des candidats en trois phases :
 - > 9 juin 14 h
 - > 23 juin 14 h
 - > 14 juillet 14 h

ÉTAPE 4 : Inscription administrative

- » Calendrier variable suivant les établissements



Procédure complémentaire sur places vacantes à partir du 24 juin

CONSEIL !
Un suivi de votre dossier électronique est nécessaire !!!
Veillez à vous connecter sur www.admission-postbac.fr à chacune des 4 étapes.

» **A partir du 2 décembre, je m'informe** sur les formations (contenu, lieu...). Pour cela je peux consulter les différents sites qui me sont proposés et utiliser le moteur de recherche des formations du portail admission post-bac.

» **A partir du 20 janvier 2011 jusqu'au 20 mars 2011 :**

① J'ouvre un dossier électronique au moyen de mon numéro Identifiant National Elève (INE), si je suis scolarisé(e) en terminale. Il figure notamment sur le relevé des notes des épreuves anticipées passées en classe de 1^{re}. Au besoin je demande ce numéro à l'administration de mon lycée. *Les candidats hors terminale ne saisissent pas d'INE.*

② Simultanément, je communique mon adresse mél (obligatoire dans la procédure). Si je n'en possède pas, j'ai la possibilité d'en créer une à partir d'un ordinateur de mon lycée.

③ Lors de ma première connexion au site, un numéro d'inscription m'est attribué ; il figurera sur chaque fiche de vœu. Un code confidentiel m'est également attribué. Ces deux numéros me seront demandés à chaque connexion sur le site.

④ Je saisis l'ensemble de mes demandes de formation pour la Bretagne et les autres académies

Le nombre maximum de demandes est de 36 dont 12 maximum par type de formation soit :

- 12 vœux pour des CPGE+CPES (dont 6 maxi par voie CPGE)
- 12 vœux pour des DUT
- 12 vœux pour des STS+DMA
- 12 vœux pour une 1^{re} année universitaire
- 12 vœux pour des formations d'ingénieurs (les vœux sont comptabilisés par réseau d'écoles et non par établissement ; par exemple, un élève candidat dans les 5 INSA se voit compter un seul vœu) et les écoles d'architecture,
- 12 pour les autres formations (DCG, Mises à niveau Hôtellerie et Arts appliqués, dont 3 maxi pour Mise à niveau Arts appliqués...)

⑤ J'effectue un 1^{er} classement de mes différentes demandes selon mes préférences en fonction de mon projet personnel, sans autocensure ni calcul quant à mes chances d'être retenu(e). **Aucun établissement pour lequel je postule n'aura connaissance de l'ordre de mes vœux.**

⑥ J'imprime mes différentes fiches de vœu : ces candidatures deviennent définitives.

1 demande = 1 formation dans 1 établissement

Exemple de 2 demandes :

- BTS Systèmes électroniques au lycée xxx
- BTS Systèmes électroniques au lycée yyyyy

ATTENTION !

Pour cette étape, je n'attends pas le dernier jour !
Après le 20 mars, je ne peux plus ajouter de vœux.

Je peux néanmoins modifier l'ordre de mes vœux sur le portail jusqu'au 31 mai 2011.

Constitution et envoi des dossiers de candidatures

① Dès la fin de l'impression de mes fiches de vœu, je constitue **UN dossier papier par formation demandée** (sauf pour les licences et les établissements qui ne demandent pas de dossier papier).

La liste des pièces demandées figure sur chaque fiche de vœu que vous avez imprimée à la fin de la première étape.

Attention ! des pièces **spécifiques** sont exigées pour certaines formations : lettre de motivation à renseigner en ligne suivant les cas, fiche internat à imprimer pour les CPGE et dossier internat à constituer.

② Je m'assure que chacun de mes dossiers est complet avant son envoi :

ENVOI DES DOSSIERS	FORMATIONS SÉLECTIVES (BTS, IUT, CPGE, ÉCOLES...)	FORMATIONS NON SÉLECTIVES (L1)
Qui ?	Le candidat	Pas d'envoi de dossier papier.
Où ?	Aux formations demandées. Voir l'adresse qui figure sur chaque fiche de vœux	Pour les demandes de conseil pour une entrée en L1, les universités utiliseront des informations numérisées (récupérées depuis le dossier admission Postbac)
Quand ?	Jusqu'au 1^{er} avril 2011	

③ Je m'assure de la bonne réception de mes dossiers en consultant mon dossier électronique **avant le 12 mai 2011**.

ATTENTION !
Ce classement est important car je n'aurai au maximum, à chaque phase, qu'une seule proposition, la meilleure possible : voir étape suivante.

④ Je peux encore modifier jusqu'au **31 mai minuit** l'ordre de mes vœux sur le portail. Je peux également "**déclasser**" une formation dans ma liste de vœux : dans ce cas, elle ne pourra jamais m'être proposée. **Passé le 31 mai, ma liste devient définitive et ne peut plus être modifiée.**

Propositions d'admission et réponses des candidats

Les **propositions d'admission** concernent les candidatures pour toutes les formations.

A partir du 9 juin, trois phases de propositions d'admission vont se succéder :

► **phase 1 : du 9 au 14 juin** ► **phase 2 : du 23 au 28 juin** ► **phase 3 : du 14 au 19 juillet**

- Je ne peux avoir, au mieux, qu'une seule proposition d'admission par phase : la meilleure possible qui tient compte de ma liste de vœux ordonnés, du classement des candidats réalisé par les établissements et, à partir de la 2^e phase, des places libérées par d'autres candidats.
- **Pour toute proposition d'admission, mes vœux inférieurs sont annulés automatiquement.**
- Je dispose d'un **déla**i de 120 h pour répondre à la proposition qui m'est faite.

Réponses possibles à partir du 9 juin :

► Pour les deux premières phases, il y a 4 réponses possibles

OUI DÉFINITIF J'accepte cette proposition, et aucune autre proposition ne me sera faite.

OUI MAIS J'accepte pour l'instant, mais je souhaite maintenir ma candidature pour des vœux mieux placés dans ma liste ; je dois alors me reconnecter à la phase suivante. Si une formation mieux placée m'est proposée ultérieurement, je perdrai automatiquement mes droits sur la proposition actuelle et sur les formations moins bien placées dans ma liste.

Attention ! une réponse "**OUI mais**" lors de la phase 1 doit être **reconfirmée** lors de la phase 2, si je suis toujours en attente d'une proposition sur un vœu supérieur.

NON MAIS Je refuse la proposition, mais je maintiens ma candidature pour des vœux mieux placés. **ATTENTION !** Je ne suis pas sûr(e) d'avoir d'autres propositions, et je ne pourrai plus être admis(e) dans la formation que je refuse, ni dans celles placées en dessous dans ma liste.

DÉMISSION GÉNÉRALE Je ne souhaite plus être candidat(e) à aucune des formations de ma liste de vœux.

► Pour la 3^e et dernière phase (14 juillet), les choix "**oui mais**" et "**non mais**" ne seront plus disponibles, les seules réponses possibles sont "**oui définitif**" ou "**démission générale**".

ATTENTION !
Tant que je n'ai pas répondu "**OUI définitif**" à une proposition, je dois me connecter sur le portail www.admission-postbac.fr à chaque phase de proposition. Sans réponse de ma part dans les délais imposés (120 h), je serai automatiquement démissionné(e). Au minimum, je confirme la réponse donnée à la phase précédente.

ÉTAPE 4

Inscription administrative

► Après avoir répondu **OUI définitif** à la proposition d'admission qui m'est faite sur mon dossier électronique, un message me précise les modalités particulières d'inscription dans l'établissement concerné. L'obtention du baccalauréat est indispensable pour l'inscription dans la plupart des formations post bac.

► Si je n'ai eu aucune proposition d'admission, je peux m'inscrire, à partir de mon dossier électronique, à la «procédure complémentaire» : je pourrai alors postuler sur des **places vacantes**.

Procédure complémentaire, sur places vacantes, à compter du 24 juin 2011.

>> SI j'ai une QUESTION à poser sur la PROCÉDURE j'utilise «nous contacter» sur le site www.admission-postbac.fr

>> SI j'ai une QUESTION concernant une FORMATION je m'adresse au conseiller d'orientation de mon lycée ou directement à l'établissement qui dispense cette formation.

CONTACT

J'ai oublié de me porter candidat(e) avant le 20 mars.

Je n'ai eu aucune proposition d'admission sur mes candidatures.

Je peux être candidat(e) sur des formations dans lesquelles il reste des places.

La procédure est entièrement **électronique** et se déroule à partir du 24 juin, jusqu'à la rentrée scolaire ou universitaire :

► Je m'inscris sur Internet et remplis un dossier de candidature si je ne l'ai pas fait avant le 20 mars. Je formule des vœux **pour les formations qui offrent des places**.

► Je consulte ensuite mon dossier électronique pour savoir si une place m'est proposée. *Je réponds dans un délai de 8 jours pour accepter ou ne pas accepter cette place, délai réduit à 1 jour en septembre.*

► Je contacte l'établissement pour procéder à mon inscription administrative.

Guide réalisé par la Délégation régionale de l'Onisep de Rennes et le Service académique d'information et d'orientation (SAIO) de Rennes.
Directeur de la publication : Pascal Charvet
Editrice déléguée : Raymonde Rouzic
Rédaction : SAIO Rennes

Maquette et mise en page : O. Besnard - Onisep Bretagne
Impression : Imprimerie Corlet Roto SAS - Ambrières-les-Valloées (53)
Imprimé sur papier recyclé.

Distribué gratuitement à chaque élève de terminale de l'académie de Rennes.
Dépôt légal : Novembre 2010
Reproduction, même partielle, interdite sans accord préalable de l'Onisep.